



---

## **Communiqué conjoint de la Cour Africaine Des Droits De l'Homme et des Peuples et la Cour Communautaire de Justice de la CEDEAO**

1. Une délégation de la Cour de Justice de la CEDEAO conduite par son Président, le Juge Jérôme Traore, et composée de cinq autres juges et hauts fonctionnaires du Greffe, dont le Greffier en chef en personne, a effectué une visite de travail à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples à Arusha (Tanzanie) du 26 février au 1er mars 2018. Au cours de la visite, les juges des deux juridictions ont examiné un large éventail de questions liées à l'exécution de leurs mandats respectifs. En particulier, les deux juridictions ont fait l'objet d'une présentation et les échanges ont porté sur leur jurisprudence en matière de droits de l'homme, le chevauchement des compétences et les mécanismes mis en place pour l'exécution de leurs décisions.
2. Le personnel des greffes des deux Tribunaux a également organisé une rencontre technique pour échanger les vues sur la manière d'apporter plus efficacement leur appui aux Cours sur les plans technique et judiciaire.

3. La visite a abouti à la signature, le 1<sup>er</sup> mars 2018, d'un protocole d'accord pour une période initiale de trois ans, entré en vigueur à la date de signature. Grâce à ce protocole, les deux juridictions se sont engagées à consolider leurs relations déjà excellentes et, à cette fin, se sont accordées sur un certain nombre d'initiatives à mener pour renforcer l'exécution de leurs mandats respectifs à travers la mise en œuvre concertée des programmes qui leur permettront de contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'homme sur le continent.
4. Parmi les domaines de coopération identifiés figurent les échanges de fonctionnaires, la représentation réciproque, les échanges de connaissances et d'informations, la recherche et le renforcement des capacités dans le cadre des instruments constitutifs des deux juridictions.
5. Pour matérialiser leur engagement en matière de renforcement des capacités et de formation, les deux Cours ont convenu de mobiliser conjointement leurs ressources pour l'exécution de projets communs.
6. Elles ont également convenu de la création d'un Comité conjoint chargé d'assurer l'institutionnalisation des échanges et l'efficacité de leur coopération.
7. La délégation de la Cour de justice de la CEDEAO a aussi effectué une visite dans deux juridictions internationales dont le siège se trouve à Arusha, notamment la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est et le Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux des Nations Unies (MTPI).

**Fait à Arusha, le 1er mars 2018**